

SEANCE DU 09 AVRIL 2024
L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE NEUF AVRIL

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL-2024-018

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Pempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

Le nombre de Membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

Secrétaire de Séance : Nicole FLOIRAC

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
LUTARD Sandrine	X			
BARLAND François	X			
DUPUY Pauline		X		BRIC Jean-François
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
BERNARD Frédéric	X			
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

DELIBERATION n° DEL-2024-018 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Rapporteur : Benjamin DERVIEUX

Tenant compte de l'adoption du compte administratif 2023, il est nécessaire de procéder à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement puis à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2023 sur le budget 2024.

Pour mémoire, les résultats constatés sont les suivants :

- ✓ Résultat de clôture 2023 (fonctionnement) à affecter : + **816.505,01 €**.
- ✓ Résultat comptable cumulé (investissement) : + **239.527,12 €**
- ✓ Besoin de financement de la section d'investissement, après prise en compte du solde des restes à réaliser 2023 (- 588.367,84€) : **348.840,72€**.

L'affectation du résultat 2023 proposée est donc la suivante :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
	R002 / Résultat de fonctionnement reporté 467.664,29€		R001 / Solde d'exécution reporté 239.527,12 € R1068 / Excédents de fonctionnement capitalisés 348.840,72€

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-12,

Après examen en Commission Finances / Ressources Humaines du 04 avril 2024,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de M. Benjamin DERVIEUX,

Après en avoir délibéré,

Décide l'affectation du résultat de l'exercice 2023 au budget 2024 tel que présenté ci-dessus.

Adopte à la majorité (**20 voix pour – 7 abstentions** : LAGARRIGUE Henri, AMRA Julia, BERNARD Frédéric, PIGEAT Stéphane, LALANNE Nicole, FARTHOUAT Jean-Marc, CHARTIER Marie-Laetitia).

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 09 avril 2024

Nicole FLOIRAC Adjointe au Maire Secrétaire de séance 		Béatrice de François Maire de Parempuyre Vice-présidente de Bordeaux Métropole 
--	---	---